

# Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 30 octobre 2020

## 1. Urbanisme

### Permis de construire :

JEAUNEAU Anthony et MARZA Julien	Maison individuelle	12 impasse Combe Belin
PEPIOT Mickaël et RICHARDET Amandine	Maison individuelle	8 impasse Combe Belin
LÉVÊQUE Vincent et Stéphanie	Maison individuelle	10 impasse Combe Belin
CORNU Antoine et CONCHE Charline	Maison individuelle	6 impasse Combe Belin

### Déclarations préalables :

BRULEY Arnaud	Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre	6 rue du Château
VERNEREY Serge	Agrandissement d'un velux	17 rue de la Vigne

## 2. Forêt

- Vente d'un lot de chablis : le Conseil municipal décide de vendre un lot de chablis pour 100 € à M. Alain Petit.
- Vente de bois du 7 octobre 2020 :

Parcelles	Acheteurs	Montant HT
12 -33	SAS Calvi	44 500 €
16	SAS Calvi	9 000 €
42 - 43	Urben associés	10 500 €
Total		64 000 €

- Affouage : le nombre d'affouagistes diminue depuis plusieurs années, pour cette raison le volume de bois à fabriquer ne pourra pas être délivré en totalité.  
Des lots supplémentaires pourront être proposés aux habitants dans les mêmes conditions réglementaires d'inscriptions que l'affouage initial.

## 3. Terrains communaux

- Le Conseil municipal décide la vente d'un cinquième lot (sur 11) du lotissement de la Corvée aux personnes et conditions suivantes :

Lot	Noms	Parcelles	Superficie (m <sup>2</sup> )	Montant HT (62 € le m <sup>2</sup> )
10	PRUDENT Gilles et Martine	ZE 343 et 350	830	51 460 €

## 4. Bâtiments communaux

- Construction d'un abri au hangar communal :

Il est envisagé de construire un abri derrière le hangar communal pour la benne et le stockage des journaux de l'association des parents d'élèves. La commission bâtiments communaux étudie la possibilité de réaliser ce projet.

- Projet de salle :

Une réunion de la commission bâtiments communaux est prévue le 10 novembre à 20h30 pour finaliser les grandes lignes du projet (surface, aménagement intérieur et extérieur).

## 5. Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier la délibération du 23/11/2018.

Taux actuels :

- Secteur rue des Vergers, impasse de la Corvée, rue des Pellerets, rue de la Corvée et Champ Byans : 6 %
- Territoire communal restant : 3 %

Exonérations :

- les locaux (et leurs annexes, hors places de stationnement extérieures) à usage industriel ou artisanal ;
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable : 50 % ;
- les maisons de santé.

## 6. Informations diverses

➤ Commission communale de contrôle des listes électorales : Mme Estelle Mathey est désignée membre de la commission pour représenter le Conseil municipal.

➤ Date à retenir :

27 novembre

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

**Cérémonie du 11 novembre annulée :**

Un dépôt de gerbe se fera par le maire en comité restreint.



### REPRISE DE TOMBES AU CIMETIERE COMMUNAL

Par arrêté en date du 27 octobre 2020

Les tombes sans concession ou abandonnées depuis plus de 30 ans seront reprises par la commune à compter du 1er janvier 2021.

Les familles, qui souhaitent faire inhumer les restes mortels dans une concession, doivent immédiatement prendre contact avec les services de la mairie (03.81.55.23.59 - [mairie.naisey@wanadoo.fr](mailto:mairie.naisey@wanadoo.fr)) et au plus tard le 15 décembre 2020 pour les formalités à accomplir.

La liste des tombes concernées est affichée au cimetière communal et à la mairie.



### PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

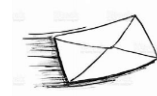
#### COMMERCES ET SERVICES PUBLICS

Maximarché de Bouclans propose la livraison des courses à domicile pour les personnes âgées ou à risques ne pouvant se déplacer Tél : 03.81.55.26.64

Le point de vente de fromage de Naisey-les-Granges reste ouvert aux horaires habituels

L'agence postale sera fermée du 16 au 22 novembre 2020

Le secrétariat de mairie sera ouvert au public aux horaires habituels.



## OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE BOUCLANS

Vous pouvez vous y rendre aux horaires d'hiver muni d'une attestation en cochant la case :  
 convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.

## REPAS DE FIN D'ANNÉE DES AÎNÉS

En raison des contraintes sanitaires, le repas des aînés n'aura pas lieu cette année à notre grand regret mais nous comptons sur vous l'année prochaine. En attendant, prenez bien soin de vous et de vos proches.

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

**EN 4 CLICS**

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play  
Download on the App Store  
EXPLORE IT ON AppGallery

La mairie vous informe de la mise en place d'une application ALERTES et INFORMATIONS (gratuite pour les usagers) afin de communiquer avec vous en temps réel

## A LOUER

Après avoir refait quelques aménagements, un logement de type T3 et d'une surface de 73 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie est disponible immédiatement à la location.  
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de mairie.

## **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE**

Pour des raisons sanitaires, l'accès au public n'est pas autorisé.  
Seuls les échanges pourront s'effectuer, à l'entrée de la bibliothèque, le samedi de 10h à 12h à compter du 14 novembre 2020 après avoir pris rendez-vous au 06.78.03.74.71

## **TÉLÉTHON 2020**

Cette année, l'épidémie de Covid-19 et le confinement bouleversent l'organisation traditionnelle du Téléthon, et les animations prévues partout en France ne pourront se tenir. Pour continuer à faire avancer la recherche, poursuivre les programmes et les essais en cours et remporter de nouvelles victoires contre les maladies rares, le soutien de tous est indispensable. Rendez-vous les 4 et 5 décembre pour le Téléthon 2020 sur les antennes de France Télévisions !

Les communes de Naisey-les-Granges et de Nancray, avec toutes les associations qui s'engagent depuis 19 années dans nos villages, vous encouragent à maintenir votre participation à travers toutes les mobilisations en ligne du téléthon. Merci de maintenir l'espoir des malades, des familles, des chercheurs et soignants engagés dans le combat contre la maladie.

Les organisateurs du téléthon Naisey-Nancray

## **CONFINEMENT**

Pendant la durée du confinement, la commune interdit :

- l'accès à toutes les salles communales (salles école, salle Parisse, vestiaires du foot) pour les activités sportives et associatives.
- la location des tables/bancs, chambre froide et distillerie

Il est rappelé que les réunions sont interdites dans tous les établissements recevant du public.